

**DÉPARTEMENT DU GARD
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE JUNAS
SÉANCE DU 28 AVRIL 2026**

Nombre de membres :
- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 12 + 3 procurations
Date de la convocation : 22 avril 2026

Objet de la Délibération

N°CM2026-04-28-13 - BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M ROUSSEL Clément, Maire**.

Présents : M ROUSSEL Clément, Mme VINCK Anne, Mme FOURNIER Paola, M DAIRE Frédéric, Mme BUCQUET Madeleine, M ROUSSEL Alain, Mme COMBIER Delphine, Mme VICEDO Anne-Sophie, M BURAY Eric, Mme CHOQUE Sophie, Mme FRETTEL SORIN Anne-Sophie, M BOURREL Christian

Procurations : M DE SAINT JEAN Gurwallik à M BURAY Eric, M SUCCI Pascal à Mme FOURNIER Paola, Mme DEQUIEDT Vanessa à M BOURREL Christian

Absents : /

Secrétaire de séance : M DAIRE Frédéric

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du résultat de l'exercice 2025 d'un montant de 150 911,26 €.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AFFECTER** l'excédent de fonctionnement d'un montant de 150 911,26 €, au budget primitif 2026, de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement 150 911,26 €	Affectation au crédit du compte 1068 de la section d'investissement	0 €
	Reprise au compte 002 de la section de fonctionnement	150 911, 26 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : Oui à l'Unanimité

**Le secrétaire de séance,
Frédéric DAIRE**



Fait à Junas,
Le 28 avril 2026
**Le Maire,
Clément ROUSSEL**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.